# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

*N° 125 - 6 Septembre 1978*

**PUBLICATION PÉRIODIQUE**

**BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES**

***ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES***
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
***SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX***

**ABONNEMENT ANNUEL: 60 F**

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

Répondeur (78) 60.17.74

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région


## VIGNE

Les conditions climatiques étant actuellement défavorables à la fois aux maladies cryptogamiques et aux ravageurs, aucun traitement ne s'impose pour l'instant. Toutefois en cas de retour d'un temps humide et suffisamment doux, la protection contre *BOTRYTIS* redeviendrait nécessaire, du moins si la récolte doit être assez éloignée pour le permettre.

## ARBRES FRUITIERS

*TORDEUSE ORIENTALE* sur poires, pommes et coings.- La protection devra être maintenue dans toute l'aire de culture du pêcher dans les limites des délais de carence.

*PSYLLE du POIRIER*.- Les éclosions de la génération de fin d'été n'ayant pas encore débuté, aucun traitement ne s'impose pour l'instant, mais il convient de *surveiller* l'apparition des premières larves. Un bulletin ultérieur alertera de toutes façons nos abonnés en temps utile.

*POU de SAN JOSE*.- Nous rappelons que le traitement précédemment conseillé devra être renouvelé au terme de 15 à 18 jours.

## CEREALES

*VIROSES* sur orge principalement.- Des *semailles tardives* (après le 10 octobre) sont vivement recommandées. Elles permettent en effet à la plantule d'échapper aux attaques des pucerons vecteurs des viroses.

## CULTURES MARAICHERES

Le retour d'un temps humide serait particulièrement favorable au développement des maladies cryptogamiques, en conséquence il convient d'assurer la protection contre :

- *Alternaria de la carotte* (se développe également dans les expositions à brouillard persistant) Captafol, mancozèbe, manèbe utilisés aux doses usuelles d'emploi sont efficaces simultanément contre l'Alternaria et le mildiou.
- *Septoriose du céleri* - L'un des fongicides suivants peut être utilisé : produits cupriques, oxyquinoléate de cuivre, benomyl, carbendazime, captafol, mancozèbe, manèbe, méthylthiophanate, propinèbe et certaines associations.
- *Teigne du poireau* - On peut envisager la protection de cette culture en traitant - dès que l'on observe les premières "morsures" pour chaque période d'attaque.

Les insecticides suivants peuvent être utilisés :
Chlorpyriphos méthyl, azinphos, bacillus thuringiensis, carbaryl, chlorfenvinphos, malathion, méthidathion, parathions, phosalone, tétrachlorvinphos.

## LE DEPERISSEMENT DES ORMES (Graphiose)

Une redoutable maladie des ormes connue sous le nom de *GRAPHIOSE*, vient de faire son apparition dans notre région.

Déjà signalée en Europe depuis la fin de la première guerre mondiale, cette maladie cryptogamique (*Ceratocystis ulmi*) a continué sa progression en France au cours des dernières années. Elle revêt actuellement une gravité exceptionnelle du fait du développement de souches dites "agressives" provoquant une épidémie galopante.

Sur les arbres atteints, les *symptômes* commencent à apparaître en Juin-Juillet ; les feuilles s'enroulent à partir de la pointe, jaunissent, brunissent, puis tombent. A l'examen, les vaisseaux du bois des rameaux présentent un brunissement anormal.

L'*envahissement* du végétal est parfois capricieux. Il peut n'affecter qu'un rameau ou une seule branche, ou bien, si la souche est virulente l'arbre entier peut mourir en un ou deux ans.

La *dissemination* à l'intérieur de l'arbre est réalisée par les microspores qui sont véhiculées par la sève dans les vaisseaux. A l'extérieur, la transmission est assurée d'un arbre à l'autre par les scolytes, petits coléoptères qui vivent dans les écorces et viennent parasiter les arbres sains, au printemps. Enfin, dans certains cas la dissémination du champignon peut être assurée par contact racinaire.

*METHODES DE LUTTE*.-

La lutte contre cette maladie est difficile et toutes mesures pouvant réduire les foyers réservoirs du parasite ou des scolytes doivent être mises en oeuvre pour ralentir la progression de la maladie.

*Les mesures prophyllactiques* sont absolument indispensables et conditionnent la réussite des autres mesures de lutte. Elles consistent à :

- abattre précocement dès les premiers symptômes tous les sujets atteints et brûler les écorces scolytées.

Seuls pourraient être gardés les sujets ayant une valeur particulière et qui seraient susceptibles de recevoir un traitement chimique.

- détruire les contacts racinaires, ce qui peut, dans certains cas être effectué avec une pelleteuse ou des injections de vapeur.

- combattre les scolytes considérés comme vecteurs. Cela peut être difficile sur les grands arbres. Les grumes abattues doivent être traitées à l'aide d'insecticides à base de lindane (nombreuses spécialités).

*La lutte chimique* contre la Graphiose de l'orme consiste à injecter dans les vaisseaux du bois un fongicide (carbendazime ou thiabendazole) en solution acide. Cette injection est réalisée avec un matériel spécial. (Voir à ce sujet l'article paru dans la revue Phytoma - Numéro de Juillet-Août 1978).

Cette lutte à caractère préventif doit être réalisée au printemps (Mai-Juin). Le prix élevé du traitement (100 à 150 F/arbre) en limite considérable l'intérêt pratique. Toutefois cette méthode de bonne efficacité peut être retenue pour les arbres ayant une valeur esthétique (dans les parcs et jardins notamment). En cas de risques d'infestations, l'intervention doit être renouvelée chaque année.

Afin de nous permettre de mieux connaître la situation de cette maladie dans la circonscription Rhône-Alpes nous invitons nos abonnés à nous faire connaître de façon si possible détaillée tous dégâts qu'ils auraient pu constater sur cette essence et qui pourraient être imputables à la Graphiose.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la circonscription phytosanitaire Rhône-Alpes :
R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.